

## OH RESTOS CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (RESTAURANTS)

---

### I. PREAMBULE

La Société NICLOUROX, dont le nom commercial est également OHRESTOS, Société par actions simplifiée au capital de 15.245 euros, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 434359204, dont le siège social est situé 5 J RUE ANDRE MALRAUX 21000 DIJON (ci-après **OH RESTOS**), édite et exploite la Plateforme internet accessible sur l'application WEB <https://www.ohrestos.fr>.

La Plateforme propose un service en ligne de référencement et d'intermédiation par lequel des Restaurateurs sont mis en relation avec des clients internautes directement via la Plateforme. Le Restaurateur est un acteur professionnel souhaitant disposer d'une solution lui permettant de référencer son établissement et de proposer, une réservation de table au sein de son établissement et/ou des plats à emporter via la Plateforme. Les internautes naviguant sur la Plateforme, les Clients et les Restaurateurs sont ci-après dénommés les Utilisateurs.

Dans ce cadre, il est rappelé que OH RESTOS n'intervient que comme simple intermédiaire technique ; son rôle étant limité au référencement, à l'hébergement des offres de réservation et/ou de commande à emporter des Restaurateurs sur la Plateforme et à la mise en relation de ceux-ci avec les Clients.

Les présentes Conditions Générales, ainsi que les stipulations contractuelles spécifiques convenues entre le Restaurateur et OH RESTOS régissent les relations entre OH RESTOS et le Restaurateur.

### II. DEFINITIONS

Les termes, mentionnés ci-dessous, ont dans les présentes Conditions Générales, la signification suivante lorsqu'ils comportent une majuscule :

<b>Client :</b>	L'Utilisateur qui consulte la Plateforme, passe une Commande ou effectue une Réservation
<b>Compte :</b>	L'espace sur la Plateforme dans lequel est regroupé l'ensemble des données fournies par le Membre
<b>Commande :</b>	la commande d'un ou plusieurs plats à emporter par un Membre à un restaurateur sur la Plateforme
<b>Commission</b>	Le montant de la Commission due par le Restaurateur à OH RESTOS tel qu'il est stipulé à l'article 10
<b>Contenu :</b>	collectivement les publications (texte, photographies ou tout autre élément) publiés par des Restaurateurs sur leurs Espace Personnel. Ces Contenus sont publics et librement consultables par les Utilisateurs
<b>Espace Personnel :</b>	l'Espace Personnel du Restaurateur sur la Plateforme où le Client peut procéder à la Réservation et/ou la Commande
<b>Membre :</b>	tout Utilisateur, qui s'inscrit sur la Plateforme afin de bénéficier des services proposés par OH RESTOS
<b>Niveau :</b>	Un Niveau de Service auquel a adhéré le Restaurateur

- Plat(s)/Produit(s) :** Tout Commande de plat(s), entrée, desserts, boissons, etc. à emporter formulée par un Client à un Restaurateur via la Plateforme
- Plateforme :** le site internet et ses dérivés accessibles à l'adresse OH RESTOS.fr
- Réservation(s) :** Une ou plusieurs réservations de couvert(s) effectuée par un Client au sein de l'établissement d'un Restaurateur via la Plateforme
- Restaurateur :** tout Utilisateur ayant la qualité de professionnel inscrit sur la Plateforme en vue de proposer à la vente ses Produits et services
- Utilisateur :** toute personne, Membre ou non, qui accède et navigue sur la Plateforme

### **III. OBJET**

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de :

- (i) Définir les conditions et les modalités de Collaboration entre OH RESTOS et les Restaurateurs;
- (ii) Régir la vente par le Restaurateur aux Clients des Plat(s) et/ou des Réservations disponibles sur la Plateforme ;
- (iii) Définir les dispositions contractuelles relatives aux droits et obligations respectifs des parties dans le cadre de l'utilisation des Services et de la Plateforme ;
- (iv) Définir les dispositions contractuelles relatives aux droits et obligations respectifs des parties dans le cadre de la vente des Expériences Digitales par OH RESTOS au Restaurateur.

Le Restaurateur déclare et reconnaît que les présentes Conditions Générales, les stipulations contractuelles spécifiques convenues entre lui et OH RESTOS, ainsi que les Conditions Générales d'Utilisation « Membre » régissent leurs relations contractuelles.

Le Restaurateur déclare et reconnaît avoir pris connaissance et accepter, sans aucune réserve :

- (i) Les présentes Conditions Générales
- (ii) Les Conditions Générales d'Utilisations « Membres »
- (iii) La Politique de Confidentialité.

### **IV. CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE**

#### **4-1 Condition d'inscription**

Pour pouvoir accéder aux services de la Plateforme, le Restaurateur doit respecter les conditions cumulatives suivantes :

- (i) Être une personne morale ou personne physique agissant pour son propre compte dans le cadre de son activité professionnelle habituelle, exclusivement de restauration;
- (ii) Etre régulièrement déclaré en tant que tel auprès des organismes fiscaux et sociaux et notamment immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers pour les entreprises domiciliées sur le Territoire Français et auprès de tout registre équivalent pour les entreprises domiciliées sur le Territoire de l'Union Européenne ou hors du Territoire de l'Union Européenne;

- (iii) disposer de toutes les habilitations nécessaires à l'exercice de son activité ;
- (iv) Etre titulaire d'un compte bancaire professionnel ouvert auprès d'un établissement de crédit situé dans l'Union Européenne ou l'Espace Economique Européen, et le cas échéant détenteurs d'une carte de paiement permettant les transferts de fonds dotée du dispositif 3D Secure, adossée à son compte bancaire;
- (v) Etre titulaire d'une police d'assurance conforme aux stipulations de l'article «Assurance» des présentes Conditions Générales Restaurateur.

L'accès au service est limité à l'ouverture d'un seul compte par Restaurateur, tout doublon de compte se verra immédiatement supprimé

#### ***4-2 Inscription sur la Plateforme***

Préalablement à son inscription sur la Plateforme, le Restaurateur s'engage à prendre connaissance et à accepter l'intégralité des Conditions Générales Restaurateurs et des Conditions Générales Membres.

L'accès au Service est conditionné à l'ouverture d'un Espace Personnel sur la Plateforme. Le Restaurateur est invité à créer son Espace Personnel en complétant un formulaire disponible sur la Plateforme en fournissant les informations suivantes :

- civilité
- nom/prénom
- Nom du Restaurant
- dénomination sociale
- forme sociale
- adresse électronique
- adresse postale
- mot de passe
- numéro d'inscription professionnel (RCS, INSEE,...), sauf pour l'adhésion de Niveau 1
- pays de résidence
- numéro téléphone fixe et portable

Le Restaurateur devra actualiser les informations ci-dessus dès lors qu'elles auront changé.

Le Restaurateur sera seul responsable de tout dommage de quelque nature qu'il soit, résultant même partiellement, d'une insuffisance d'information, d'une information inexacte ou non actualisée. Notamment, le Restaurateur reconnaît qu'il pourra être exclu de la Plateforme en cas de renseignements inexacts ou non actualisés.

L'inscription sur la Plateforme fait l'objet d'une validation préalable par OH RESTOS.

**OH RESTOS SE RESERVE DANS TOUS LES CAS LE DROIT DISCRETIONNAIRE DE REFUSER LE REFERENCEMENT DE TOUT RESTAURATEUR.**

#### ***4-3 Attribution et gestion des identifiants et accès à l'Espace Personnel***

Après que l'inscription du Restaurateur ait été validée par OH RESTOS, le Restaurateur créera un identifiant ainsi qu'un mot de passe afin d'accéder à son Espace Personnel.

L'utilisation de cette Interface d'Administration est strictement personnelle. Les Identifiants et mots de passe associés sont uniques, personnels, strictement confidentiels, et leur

utilisation est placée sous l'entière et exclusive responsabilité du Restaurateur qui s'engage à prendre toute mesure nécessaire afin d'en préserver la confidentialité, afin qu'ils ne soient pas connus ou utilisés par des tiers ou des personnes non autorisées de l'entreprise.

En aucun cas, OH RESTOS ne saurait être tenue responsable en cas d'usurpation de l'identité d'un Restaurateur. Tout accès et action effectués à partir de l'Espace Personnel d'un Restaurateur seront présumés être effectués par ce Restaurateur, dans la mesure où OH RESTOS n'a pas pour obligation et ne dispose pas des moyens techniques lui permettant de s'assurer de l'identité des personnes ayant accès à la Plateforme à partir d'un Espace Personnel. En cas de perte de ses identifiants (mot de passe), le Restaurateur pourra cliquer sur le lien «Mot de passe oublié» sur la page d'accéder à son Espace Personnel.

En cas d'utilisation frauduleuse constaté par le Restaurateur, celui-ci contact immédiatement OH RESTOS.

#### **4-4 Niveau d'adhésion**

Le Restaurateur peut adhérer à deux Niveaux de service.

##### **4-4-1 Niveau 1 - référencement**

L'adhésion au service de Niveau 1 est gratuite.

Le service de Niveau 1 constitue un service de référencement du Restaurant.

En cas d'adhésion au Niveau 1, l'Espace Personnel du Restaurateur lui permet :

- (i) de publier des photographies du Restaurant, des menus et des plats proposés ;
- (ii) de renseigner le type de restauration proposé.
- (iii) De décrire de façon complète le Restaurant

##### **4-4-2 Niveau 2 – réservation et commandes**

L'adhésion au service de Niveau 2A est payante à hauteur de 19,90 € (dix neuf euros et quatre vingt dix centimes) hors taxes par mois, outre la Commission due pour chaque Réservation.

En cas d'adhésion au Niveau 2A, l'Espace Personnel du Restaurateur lui permet :

- (i) de publier des photographies du Restaurant, des menus et des plats proposés ;
- (ii) de renseigner le type de restauration proposé ;
- (iii) de proposer la réservation de table(s) et/ou couvert(s) dans son Restaurant aux Membres (les « Réservations ») ;
- (iv) De proposer des promotions

L'adhésion au service de Niveau 2B est payante à hauteur de 19,90 € (dix neuf euros et quatre vingt dix centimes) hors taxes par mois, outre la Commission due pour chaque Commande

En cas d'adhésion au Niveau 2B, l'Espace Personnel du Restaurateur lui permet :

- (v) de proposer la vente de plat(s) à emporter au sein de son Restaurant (les « Commandes »).
- (vi) De proposer des promotions

## **V. DUREE SANS ADHESION**

Les Restaurateurs adhérents sont autorisés à accéder à la Plateforme et à utiliser les Services pour une durée d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction.

Les Restaurateurs non adhérents sont autorisés à accéder à la Plateforme et à utiliser les Services pour une durée indéterminée.

## **VI. CONDITIONS DE PUBLICATION DES OFFRES ET DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS**

### ***6-1 Rôle de OH RESTOS***

Il est rappelé que OH RESTOS agit en qualité de simple intermédiaire entre le Restaurateur et les Clients. Les contrats de vente et/ou de prestation de service sont conclus entre le Restaurateur et les Clients seulement.

A ce titre, OH RESTOS qui ne fait qu'héberger l'Espace Personnel ainsi que les publications des Restaurateurs, ne peut être tenue responsable des informations et propos diffusés par le Restaurateur.

OH RESTOS pourra néanmoins supprimer toute information ou publication mise en ligne par le Restaurateur sur la Plateforme dès lors que celle-ci présente un caractère illicite.

### ***6-2 Identification du Restaurateur auprès des Clients***

Le Restaurateur s'engage à s'identifier en qualité de professionnel agissant en tant que tel envers les Clients. A ce titre, le Restaurateur s'engage à ne jamais laisser supposer au Client qu'il agit de concert avec OH RESTOS et veillera à informer le Client qu'il est totalement indépendant de OH RESTOS.

Il s'engage à communiquer au Client l'intégralité des informations visées à l'article IV.

Le Restaurateur s'interdit de :

- (i) renvoyer l'Acheteur vers son site internet ni vers aucun autre site tiers ;
- (ii) dissuader de quelque manière que ce soit l'Acheteur d'acheter via la Plateforme
- (iii) utiliser l'adresse URL de son site internet dans son identifiant ou sur Espace Personnel.

### ***6-3 Produits et Services pouvant être commercialisés***

#### ***6-3-1 Catégories de Produits et Services pouvant être commercialisés***

Afin de respecter l'homogénéité et l'identité de la Plateforme ainsi que des Produits et Services proposés, le Restaurateur s'engage à publier et proposer du contenu uniquement en lien avec le(s) Restaurant qu'il gère et correspondant à son Niveau de service.

En cas de publication d'offre portant sur des Produits et/ou Services ne relevant pas de ce qui précède, OH RESTOS se réserve le droit, selon son choix :

- (i) de retirer de la Plateforme le contenu ne respectant pas cette obligation, sans formalité ;
- (ii) d'exclure le Restaurateur de la Plateforme (article RESILIATION).

### **6-3-2 Produits et Services susceptibles d'être exclus en cas de commentaires négatifs**

Dès lors qu'un restaurateur fait l'objet d'un nombre important d'avis négatifs de la part de Clients, OH RESTOS est en droit de supprimer le référencement du restaurateur de la Plateforme.

Les avis négatifs inclus : les commentaires sur la Plateforme et les réseaux sociaux en général, les réclamations formulées par les Clients et les demandes de remboursement.

### **6-3-4 Sécurité, conformité et licéité des Produits et Services**

Le Restaurateur garantit le respect de l'ensemble de la réglementation applicable relative aux conditions de licéité, de conformité et de sécurité des Plats commercialisés par l'intermédiaire de la Plateforme, et notamment :

- sécurité, hygiène et conformité des Plats ;
- réglementation applicable en matière d'ordre public ;
- conformité relative aux mentions d'étiquetage, notice et information du Client, particulièrement lorsque le Client est un consommateur au sens du Code de la Consommation ;
- disponibilité des Produits et Services ;
- respect du droit des tiers ;
- Respect des droits de propriété intellectuelle qu'il s'agisse des lois ou réglementations locales, nationales ou internationales applicables.

**Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L.3342-1 du Code de la santé publique, la vente d'alcool aux mineurs de moins de dix-huit (18) ans est interdite. Ainsi, tout Client procédant à la commande de Produits alcoolisés sur la Plateforme doit avoir dix-huit (18) ans révolus à la date de la commande.**

LORSQU'IL COMMERCIALISE SES PRODUITS A DES CLIENTS CONSOMMATEURS OU NON PROFESSIONNELS, LE RESTAURATEUR S'ENGAGE A RESPECTER LES OBLIGATIONS MISES A SA CHARGE PAR LE DROIT DE LA CONSOMMATION, ET NOTAMMENT : OBLIGATION DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS RELATIVES A SON IDENTITE, OBLIGATION D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE ET POST-CONTRACTUELLE, OBLIGATIONS LIEES AUX GARANTIES LEGALES DE CONFORMITE ET DES VICES CACHES, OBLIGATIONS LIEES AU DROIT DE RETRACTATION OU ENCORE RESPECT DES REGLES RELATIVES AUX PRATIQUES COMMERCIALES DELOYALES, TROMPEUSES OU AGRESSIVES.

Le Restaurateur reste seul responsable de la mise en vente des Produits et Services qu'il propose sur la Plateforme.

## **6-4 Description des Plats – Information des Clients**

### **6-6-1 Description exacte et de bonne foi**

Le Restaurateur s'engage à décrire les Plats proposés dans les offres publiées par son Espace Personnel de la façon la plus exacte possible et de bonne foi afin que le consentement des Clients soit donné de façon éclairée. Il s'engage à ce que les illustrations publiées soient en rapport et conformes avec le Produit ou le Service proposé.

La description des Plats est faite sous la seule et entière responsabilité du Restaurateur qui s'engage à ne pas induire en erreur le Client sur leur nature.

Le Restaurateur autorise expressément OH RESTOS à modifier l'ergonomie et la présentation de son offre afin que celle-ci soit conforme à la présentation de la Plateforme.

En cas d'adhésion de Niveau 2, le Restaurateur s'engage à ne pas proposer de Réservation et/ou des Plats aux Clients sans honorer ladite Réservation ou ladite Commande.

### **6-6-3 Prix des Plats**

Le Restaurateur fixe librement les prix de vente des Plats proposés sur les Offres publiées sur la Plateforme.

Le prix du Produit ou du Service doit être indiqué toutes taxes comprises et frais compris.

Le Restaurateur pourra modifier le prix du Plat à tout moment.

Le Restaurateur s'engage, sauf promotion, à ce que les prix proposés correspondent aux prix pratiqués au sein du Restaurant.

### **6-6-4 Disponibilité**

Le Restaurateur s'engage à proposer à la vente sur la Plateforme uniquement des Plats effectivement disponibles.

Le Restaurateur s'engage à actualiser la disponibilité en temps réel et à supprimer sans délai du Site toute offre relative à des Plats ou des Réservations qui ne sont plus disponibles.

Le Restaurateur demeure seul responsable en cas d'indisponibilité du Plat et/ou de la Réservation dont il a seul la maîtrise.

### **6-6-5 Conditions et frais de livraison**

La vente des Plats via la Plateforme est uniquement à emporter. Aucun service de livraison n'est proposé par OH RESTOS.

## **VII. COMMANDES**

### **7-1 Validation et traitement de Commande/Réservation**

Une fois la Commande et/ou la Réservation validée par le Client, OH RESTOS adresse au Client un accusé de réception récapitulant sa Commande et/ou Réservation. Le Restaurateur est informé de la Commande et/ou Réservation par OH RESTOS via son Espace Personnel ainsi que par courriel.

Une fois la Commande acceptée par le Restaurateur, celui-ci s'engage :

- (i) A indiquer le numéro de suivi de la Commande du Client ;
- (ii) A confirmer la Réservation au Client.

### **7-2 Paiement de la Commande**

Le paiement de la Commande est effectué par le biais de la solution de paiement AXEPTA, mise en place par la société BNP Paribas, société anonyme au capital de 2.497.718.772 euros, dont le siège social est à PARIS (75009), 16, boulevard des Italiens, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 662 042 449.

Le paiement par le Client s'effectue par carte bancaire dans les conditions rappelées dans les Conditions Générales Membres.

La vente n'est conclue que sous la condition résolutoire du paiement complet du prix du Plat.

En cas de paiement valide, OH RESTOS émet une facture au nom et pour le compte du Restaurateur au Client et au Restaurateur.

## **VIII. RAPPORTS AVEC LES CLIENTS**

Le Restaurateur s'engage à conserver et entretenir les meilleures relations avec les Clients. Il s'engage à répondre aux messages de toute nature des Clients dans les 3 jours ouvrables à compter de leur réception **sauf pour les messages relatifs à une Réservation qui doivent faire l'objet d'une réponse du Restaurateur avant le jour et l'heure de la Réservation.**

Dans ses rapports avec les Clients, le Restaurateur s'engage à adopter une attitude courtoise et respectueuse et à ne jamais dénigrer ou mettre en cause OH RESTOS et plus généralement à ne pas porter atteinte à l'image de OH RESTOS.

Le Restaurateur accepte que OH RESTOS mette en place un système d'évaluation du Restaurant qu'il offre sur la Plateforme à disposition des Clients. OH RESTOS ne pourra en aucun cas être tenue responsable des avis publiés par les Clients.

## **IX. MODALITES ET FLUX FINANCIERS**

Le Restaurateur donne mandat à OH RESTOS d'encaisser l'intégralité des sommes dues par le Client au titre d'un achat (prix de vente, taxes, frais, coût du transport...).

Deux fois par mois, après que les ventes auront été validées par le Client, OH RESTOS versera au Restaurateur la Rétrocession suivante : total toutes taxes comprises de la Commande, diminué du montant de la Commission.

## **X. REMUNERATION DE OH RESTOS**

Une Rémunération est due par le Restaurateur à OH RESTOS seulement en cas d'adhésion de Niveau 2A ET 2B

### **10-1 Commission due au titre du Service d'intermédiation de la Plateforme**

Le Restaurateur facturera en son nom les Clients, conformément aux tarifs indiqués par lui sur la Plateforme.

En contrepartie des Commandes Plats à emporter effectuées par les Clients via la Plateforme, OH RESTOS percevra une commission de :

- 10% (DONT 2% FRAIS BANQUE) hors taxes du montant des ventes taxes de Plats à emporter réalisées par le Restaurateur par l'intermédiaire de la Plateforme ;
- 2 euros hors taxes par couvert réservé par un Client via la Plateforme.

La commission est acquise à OH RESTOS au jour où le Client a exécuté validé sa Commande dans les conditions visées à l'article 7-2 ci-avant.

En cas de défaillance du Restaurateur empêchant la réalisation de l'opération, la commission est acquise à OH RESTOS au jour où le Restaurateur aurait dû, sans cette carence, exécuter ladite opération, OH RESTOS ne supportant aucun retard de paiement du fait d'une défaillance du Restaurateur.

En revanche, aucune commission n'est due à OH RESTOS si le contrat ne peut être exécuté, notamment du fait de circonstances non imputables au Restaurateur. Si des commissions ont déjà été perçues par OH RESTOS au titre d'opérations qui n'ont pu recevoir pleinement exécution, en raison de faits non imputables au Restaurateur ou à ses prestataires, OH RESTOS s'engage à rembourser immédiatement à celui-ci le montant desdites commissions.

**Le Restaurateur autorise expressément et irrévocablement OH RESTOS à prélever sa commission sur le montant des achats réalisés par les Clients. Le montant rétrocédé par OH RESTOS au Restaurateur sera donc égale au total toutes taxes comprises des achats, diminué du montant des commissions de la quinzaine de jours qui précède.**

Ce règlement sera accompagné chaque mois d'un relevé des commissions dues à OH RESTOS, mentionnant tous les éléments de calcul desdites commissions, sans préjudice du droit de OH RESTOS d'exiger du Restaurateur toutes informations complémentaires, lui permettant de vérifier le montant des commissions qui lui sont dues, et notamment, un extrait des documents comptables s'y rapportant.

A défaut de paiement des commissions dues à OH RESTOS dans les délais susvisés, un intérêt de cinq (5) fois le taux d'intérêts légal lui sera automatiquement versé par le Restaurateur, sans préjudice du droit pour OH RESTOS de résoudre le présent contrat, dans les conditions indiquées à l'article «Résolution du contrat» ci-après.

### **10-2 Rémunération forfaitaire au titre de l'adhésion de Niveau 2**

En cas d'adhésion de Niveau 2A ET Niveau 2B par le Restaurateur, une somme forfaitaire mensuelle de 19,90 € (dix neuf euros et quatre vingt dix centimes) est versée à OH RESTOS.

Le paiement se fait d'avance, le 5 de chaque mois, par virement sur le compte bancaire dont les coordonnées ont été communiquées par OH RESTOS au Restaurateur.

## **XI. RESILIATION ET SUSPENSION DU CONTRAT**

### ***11-1 Résiliation volontaire***

Chaque Partie peut résilier le contrat, sous réserve d'avertir l'autre partie dans au moins 30 jours avant la date d'anniversaire d'adhésion du Restaurateur au niveau de service 2A et/ou 2 B et à condition que la résiliation soit notifiée par courrier recommandé avec avis de réception.

La résiliation n'a pas à être motivée et n'ouvre droit à aucune indemnité de part ou d'autre.

### ***11-2 Résiliation pour manquement***

En cas de manquement du Restaurateur à l'une de ses obligations, et notamment celles relatives aux articles 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 13. La résiliation prendra effet huit jours après l'envoi d'une mise en demeure adressée par OH RESTOS au Restaurateur par tout moyen, y compris par courriel, restée infructueuse.

Le Restaurateur ne pourra prétendre à aucune indemnité.

### ***11-3 Inactivité du Restaurateur***

L'inactivité du Restaurateur sur la Plateforme donnera lieu à la résiliation ou à la suspension de plein droit du contrat conclu avec OH RESTOS.

Le Restaurateur est considéré comme inactif lorsque :

- (i) Il n'a procédé à aucune publication ou mise à jour d'offre pendant plus de quatre mois consécutifs ;
- (ii) Il n'a pas validé plus de 5 Commande dans la même semaine qui suivent l'envoi par OH RESTOS de la Commande d'un Client.

La résiliation du contrat ou la suspension du contrat est effectuée à discrétion de OH RESTOS, sans préavis.

La suspension du contrat a pour effet de :

- (i) suspendre l'accès à l'Espace Personnel du Restaurateur ;
- (ii) retirer l'intégralité des Offres du Restaurateur de la Plateforme.

### ***11-4 Effets de la résiliation du contrat***

La résiliation du contrat entre OH RESTOS et le Restaurateur ne dispense pas les parties d'exécuter les obligations en cours au titre des Commandes validées avant la résiliation du contrat (paiement de la rémunération de OH RESTOS, communication avec les Clients...).

## **XII. RESPONSABILITE ET ASSURANCE**

### **12-1 Responsabilité de OH RESTOS**

La responsabilité de OH RESTOS ne saurait être engagée au titre des Commandes et/ou Réservations proposés. OH RESTOS agit en qualité d'hébergeur et n'est pas responsable des publications diffusées par le Restaurateur. Néanmoins, OH RESTOS pourra retirer les Offres dont elle soupçonne ou dont elle est informée qu'elles font l'objet d'un litige ou violent une disposition légale, réglementaire ou contractuelle.

OH RESTOS est redevable d'une obligation de moyens et non d'une obligation de résultat ou de moyens renforcée. A cet égard, OH RESTOS ne peut pas garantir l'accessibilité 24H/24 et 7J/7 au Restaurateur, notamment en raison de problématiques techniques, d'attaque virale ou de mise à jour, ce que le Restaurateur reconnaît.

OH RESTOS ne pourra jamais être tenue responsable des pertes d'exploitation, de données ou d'informations, de pannes ou dysfonctionnement de la Plateforme.

En outre, la responsabilité de OH RESTOS ne peut pas être engagée en cas de mauvaise utilisation de la Plateforme par le Restaurateur. Elle est limitée au préjudice directement subi par le Restaurateur et ne peut être engagée au-delà de 1.000 € (mille euros).

Enfin, la responsabilité de OH RESTOS ne pourra jamais être mise en cause en cas de dépendance économique du Restaurateur vis-à-vis de la Plateforme. Dans une telle situation, le Restaurateur s'engage à en informer immédiatement OH RESTOS et à présenter les mesures qu'il compte mettre en œuvre afin de modifier sa situation de dépendance économique, non souhaitée par OH RESTOS.

### **12-2 Responsabilité du Restaurateur**

Le Restaurateur est seul responsable des Offres qu'il publie sur la Plateforme ainsi que des Contenus, Commandes et/ou Réservations qu'il propose à la vente. En conséquence, OH RESTOS ne pourra être tenue d'aucun préjudice subi par le Restaurateur ou le Client direct ou indirect, matériel ou immatériel, moral ou de toute nature afférent aux Offres publiées et aux Contenus.

A cet égard, OH RESTOS transmettra au Restaurateur toute réclamation formulée par un Client à l'égard d'une Commande et/ou Réservation. Le Restaurateur s'engage à répondre rapidement à toute réclamation formulée par un Client afin que la Réservation puisse être honorée et/ou la Commande retirée par le Client. Le Restaurateur assumera seul le règlement de cette réclamation mais tiendra néanmoins informé OH RESTOS de l'intégralité des échanges avec le Client à propos de la réclamation.

A l'inverse, le Restaurateur informera immédiatement OH RESTOS de toute réclamation effectuée par un Client.

La responsabilité du Restaurateur peut être engagée par OH RESTOS et/ou les Clients en cas de non respect d'une disposition contractuelle ou légale à l'égard de l'Offre publiée et/ou du Service ou du Produit vendu (violation d'un droit de propriété intellectuelle, violation d'un réseau de distribution...).

Le Restaurateur s'engage à indemniser OH RESTOS de toute demande de dommages et intérêts de toute nature formulée contre elle au titre d'un Contenu diffusé par lui, d'une Commande et/ou d'une Réservation diffusée sur la Plateforme.

Le Restaurateur déclare être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité professionnelle contractuelle et délictuelle, pour son activité, souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable. Le Restaurateur s'engage à communiquer une attestation d'assurance à première demande de OH RESTOS, sans délai et à maintenir cette assurance pour la période durant laquelle sa responsabilité est susceptible d'être engagée.

A défaut de souscription d'une telle assurance, le Restaurateur devra obligatoirement en informer les Membres sur les Offres publiées et OH RESTOS se réserve la possibilité de retirer les Offres publiées par le Restaurateur sur la Plateforme jusqu'à souscription d'une assurance idoine.

### **XIII. FISCALITE ET DROIT DU TRAVAIL**

Les Parties s'engagent à respecter la législation fiscale et sociale relative à leur activité.

OH RESTOS s'engage à respecter les dispositions fiscales et sociales applicables aux Plateformes de commerce en ligne et notamment :

- (i) informer le Restaurateur à l'occasion de chaque transaction effectuée par l'intermédiaire de la Plateforme des obligations fiscales et sociales qui lui incombent (articles 242 bis, 1<sup>o</sup> du CGI) ;
- (ii) adresser au Restaurateur, en janvier de chaque année, un document récapitulatif du nombre et le montant total brut des transactions réalisées sur la Plateforme par le Restaurateur au cours de l'année précédente (articles 242 bis, 2<sup>o</sup> du CGI) ;
- (iii) adresser par voie électronique en janvier de chaque année une déclaration récapitulative annuelle des revenus perçus par le Restaurateur ayant perçu plus de 3 000 € ou ayant effectué plus de 20 transactions au titre de ses activités sur la plateforme au cours de l'année civile écoulée ;
- (iv) le cas échéant, communiquer à l'administration fiscale les informations réquisitionnées par elle.

Il convient néanmoins de rappeler que le Restaurateur reste responsable de la collecte des impôts et taxes afférents aux Produits et Services proposés dans les Offres.

Le Restaurateur s'engage à respecter toutes les obligations législatives et réglementaires relatives au droit du travail notamment concernant la lutte contre le travail illégal (articles L. 8211-1 et suivants du Code du travail).

Le Restaurateur s'engage à remettre à OH RESTOS l'ensemble des documents visés à l'article D. 8222-5 du Code du travail.

### **XIV. DONNEES PERSONNELLES**

Les coordonnées du Restaurateur sont communiquées dans chaque Espace Personnel.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD (règlement général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, l'Utilisateur dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse du Restaurateur, mentionnée ci-dessus. La validation de la Commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

La Politique de Confidentialité disponible sur le Site, indique les Données à Caractère Personnel de l'Utilisateur qui seront recueillies par OH RESTOS et la manière dont ces données seront traitées par OH RESTOS.

## **XV. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La plateforme, y compris, sans s'y limiter, le graphisme, l'interface Utilisateur, le contenu éditorial, les scripts et les logiciels utilisés par la plateforme sont la propriété exclusive de OH RESTOS.

Les droits de propriété de OH RESTOS s'appliquent également à l'ensemble des expériences digitales développées par elles et proposées sur la Plateforme.

Ces informations et éléments sont protégés par la propriété intellectuelle et autres lois.

Le Restaurateur reconnaît expressément qu'il ne doit pas utiliser ces informations ou documents, sauf pour l'utilisation de la Plateforme en conformité avec les Conditions Générales.

Aucune partie de la Plateforme ne peut être reproduite sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit.

Tous les droits de la Plateforme et des logiciels connexes sont la propriété de Monsieur Yvan WROBLESKI , qui se réserve tous les droits en toute légalité et équité.

Le Restaurateur ne bénéficie d'aucun droit concernant les marques, graphisme et logos utilisés sur la Plateforme.

Le Restaurateur doit être le propriétaire des Articles et être en droit de les vendre.

La vente de tels Articles ne doit en aucun cas violer les droits d'un tiers, doivent respecter les droits de propriété intellectuelle et ne doivent violer aucune loi ou réglementation locale, nationale ou internationale applicable.

A ce titre, le Restaurateur ne propose pas de vendre des Articles qui ont été fabriqués en violant les droits de propriété intellectuelle des propriétaires de la marque déposée ;

De la même manière, le Restaurateur ne viole pas les droits de propriété, ni les droits personnels non patrimoniaux de tiers (y compris les droits de propriété intellectuelle)

En plus des droits attachés aux Articles, le Restaurateur ne doit pas utiliser de support de promotion de ces Articles (notamment les photographies) pour lesquels il ne détient pas les droits de propriété intellectuelle (en général, il s'agit de photos trouvées sur internet), ou qui contiennent des liens vers d'autres sites internet.

De même, le Restaurateur n'utilise pas de photographies sur lesquelles d'autres personnes qu'eux-mêmes sont visibles, à moins que ces personnes aient donné leur accord pour la publication de ces photographies.

## **XVI. CONFIDENTIALITE**

L'intégralité des négociations, des devis, des échanges d'informations et des dispositions contractuelles conclues entre OH RESTOS et le Restaurateur sont confidentielles.

Les Parties s'engagent donc à ne divulguer ces informations à quiconque et à s'assurer que ses salariés, préposés, collaborateur ou prestataire ne divulguent pas ces informations.

Les Parties pourront néanmoins faire état de leur relation commerciale auprès de tiers.

A la cessation du contrat, quelle qu'en soit la cause, la confidentialité des informations reste applicable, pendant une durée de 5 ans.

## **XVII. DISPOSITIONS GENERALES**

### ***17-1 Intuitu personae***

Le Contrat est conclu intuitu personae et est incessible. En cas de cession de la majorité de contrôle du Restaurateur au sens de l'article L 233-33 du Code de Commerce ou du fonds de commerce du Restaurateur, celui-ci doit solliciter l'autorisation de transfert du contrat au Cessionnaire préalablement à celle-ci.

### ***17-2 Divisibilité***

Si l'une quelconque des dispositions du présent contrat devient illégale ou inapplicable en raison d'une modification légale ou réglementaire ou d'une décision de justice, les autres dispositions demeurent applicables.

### ***17-3 Tolérance***

Aucune tolérance, quelle qu'en soit la nature, l'ampleur, la durée ou la fréquence ne pourra être considérée comme créatrice d'un quelconque droit et ne pourra conduire à limiter d'une quelconque manière que ce soit, la possibilité pour chacune des Parties d'invoquer à tout moment chacune des clauses du Contrat sans aucune restriction.

### ***17-3 Force majeure***

La responsabilité de OH RESTOS ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales découle d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un évènement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat.

Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

A ce titre, la responsabilité de OH RESTOS ne pourra pas être engagée notamment en cas d'attaque de pirates informatiques, d'indisponibilité de matériels, fournitures, pièces détachées, équipements personnels ou autres ; et d'interruption, de suspension, de réduction ou des dérangements de l'électricité ou autres ou toutes interruptions de réseaux de communications électroniques, ainsi qu'en cas de survenance de toute circonstance ou évènement extérieur à la volonté de OH RESTOS intervenant postérieurement à la conclusion des Conditions Générales et en empêchant l'exécution dans des conditions normales.

Il est précisé que, dans une telle situation, le Restaurateur peut réclamer le versement d'aucune indemnité et ne peut intenter aucun recours à l'encontre de OH RESTOS. En cas de survenance d'un des évènements susvisés, OH RESTOS s'efforcera d'informer le Restaurateur dès que possible.

#### **XVIII. ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE**

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS.

Préalablement à tout recours au juge arbitral ou étatique, le Client est invité à contacter le service après vente / réclamation de OH RESTOS.

Si aucun accord n'est trouvé, le différend sera porté devant le Tribunal compétent du ressort de la Cour d'Appel de DIJON, si le Client n'est pas un consommateur.